



centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

ARRÊTÉ N° 2023 – 04 – CONC
PORTANT DÉSIGNATION DES CORRECTEURS ET EXAMINATEURS DU CONCOURS
D'AGENT DE MAÎTRISE - SESSION 2023
SPÉCIALITÉS : RESTAURATION et LOGISTIQUE-SÉCURITÉ

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu le Code Général de la Fonction Publique
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- Vu l'arrêté n° 2022-24-CONC du 16 juin 2022 portant ouverture du concours d'agent de maîtrise – session 2023, spécialités : restauration et logistique-sécurité ;
- Vu l'arrêté n° 2022-39-CONC du 24 novembre 2022 portant admission à concourir au concours d'agent de maîtrise – session 2023, spécialités : restauration et logistique-sécurité
- Vu l'arrêté n° 2023-02-CONC du 18 janvier 2023 portant désignation des membres du jury du concours d'agent de maîtrise – session 2023, spécialités : restauration et logistique-sécurité.

Considérant qu'il convient de fixer la liste des correcteurs et intervenants au concours d'agent de maîtrise – session 2023, spécialités : restauration et logistique-sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des correcteurs et examinateurs susceptibles d'intervenir aux épreuves d'admissibilité et d'admission de la session 2023 du concours d'agent de maîtrise spécialités : restauration et logistique-sécurité est fixée conformément à l'état annexé au présent acte.

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT A EVREUX, le 18 janvier 2023

Le Président

Pascal LEHONGRE



Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOIX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99

Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

ANNEXE A L'ARRETÉ N°2023 – 04 – CONC du 18 janvier 2023.

Portant désignation des correcteurs et examinateurs du concours d'agent de maîtrise spécialités :
restauration et logistique-sécurité – Session 2023 – pour les épreuves d'admissibilité et d'admission.

Monsieur	Jean-Come	BOURCIER
Monsieur	Jean-Luc	CARPENTIER
Madame	Alexandrine	CARRIE
Madame	Annie	DEPRESLE
Madame	Françoise	DESTROT
Madame	Isabelle	DUONG
Monsieur	Dominique	ESPRIT
Monsieur	Jimmy	FIRMAN
Madame	Cécile	IASCI
Madame	Valérie	PETIT
Monsieur	Frédéric	ROUSSEL
Monsieur	Lionel	SABLONS
Madame	Valérie	SARAZIN
Monsieur	Damien	SCHAUB
Monsieur	David	SIMONNET
Madame	Carole	TRATSAERT

FAIT A EVREUX, le 18 janvier 2023

Le Président



Pascal LEHONGRE